news.belgium

21 jan 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 21 janvier 2005

Pension des travailleurs salariés

Sur proposition de M. Bruno Tobback, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'arrêté royal (*) relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés.

Sur proposition de M. Bruno Tobback, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'arrêté royal (*) relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés.

Ce projet est pris en exécution de la décision du Conseil des Ministres extraordinaire d'Ostende (**). Il prévoit d'allouer une revalorisation de 2% du montant mensuel de la pension :- le 1er septembre 2005, aux bénéficiaires d'une pension de travailleur salarié, qui a pris cours effectivement pour la première fois en 1997 ;- le 1er septembre 2006, aux bénéficiaires d'une pension de travailleur salarié, qui a pris cours effectivement pour la première fois en 1998 et 1999.Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) n°50 du 24 octobre 67, article 29, §4.(**) du 21 mars 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

